



SHERBROOKE

Protéger les collectivités contre la chaleur accablante en leur fournissant différentes options de rafraîchissement

Par Sophie Guilbault

LA SCIENCE

Pendant des épisodes de chaleur accablante, il est très important de veiller à la mise à disposition des options de rafraîchissement et à leur accès afin de composer avec les températures chaudes. En tenant compte du fait que ce ne sont pas tous les membres de la collectivité qui ont des systèmes de climatisation dans leur résidence, il est important que les dirigeants municipaux déterminent des postes de rafraîchissement faciles d'accès que la population peut fréquenter au cours des vagues de chaleur. Ces options de rafraîchissement peuvent prendre différentes formes. Les villes peuvent trouver utile de déterminer différentes solutions de rechange pour permettre aux résidents de fuir la chaleur. Par exemple, les municipalités peuvent déterminer que des édifices publics climatisés, des piscines publiques, des plages et des jeux d'eau sont des options de rafraîchissement possibles.

L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR

Sherbrooke est une ville située dans la région des Cantons de l'Est au Québec. Une étude réalisée dans la région il y a quelques années a démontré une augmentation significative des risques sanitaires pour les habitants de la région lorsque les températures atteignent ou excèdent 31 °C le jour et 18 °C la nuit pendant au moins deux jours consécutifs. À la suite de la publication de cette étude, la Ville de Sherbrooke a pris deux mesures principales. La cartographie des îlots thermiques urbains a d'abord été effectuée afin de déterminer les secteurs de la Ville les plus à risque d'être touchés par des températures extrêmement chaudes. La Ville a ensuite mis sur pied un Système d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur afin d'offrir une protection optimale à la population pendant les vagues de chaleur.

L'APPROCHE

La Ville de Sherbrooke a mis sur pied un plan exhaustif d'avertissement et d'intervention en cas de chaleur appelé le Plan particulier d'intervention – Chaleur extrême, 2012. Le plan présente différentes mesures et initiatives élaborées pour veiller à la sécurité des résidents de Sherbrooke au cours des épisodes de chaleur accablante. Par exemple, la Ville évalue sa capacité à réagir face à une hausse de la demande en électricité, collabore avec le service 9-1-1 pour étudier la nature des appels reçus et travaille avec les employés du service des parcs pour leur rappeler les mesures à prendre s'ils doivent intervenir en présence de personnes souffrant de problèmes de santé attribuables à la chaleur accablante. Le plan met aussi énormément l'accent sur le fait de veiller à ce que les personnes partout dans la Ville aient accès à des lieux climatisés. Lorsqu'une alerte de chaleur est émise, un système est en place pour garantir que les systèmes de climatisation fonctionnent à plein régime dans les édifices municipaux. La mission service aux sinistrés désigne des édifices dotés de systèmes de climatisation fonctionnels comme des centres de rafraîchissement lorsque c'est possible. Les édifices dont la température est dangereusement élevée sont fermés temporairement à des fins de sécurité. Le plan de la Ville de Sherbrooke souligne aussi la nécessité de veiller à ce que les systèmes de climatisation fonctionnent adéquatement et que le personnel se spécialisant dans la réparation de systèmes de climatisation soit disponible sur appel. En outre, la Ville



Figure 11 : La piscine publique au parc Victoria, à Sherbrooke, fait partie des nombreuses piscines publiques ouvertes au public lors d'épisodes de chaleur accablante.
(Source : André Guilbault)

veille à ce que les groupes vulnérables de la population aient accès à des moyens de transport et au transport adapté pour se rendre aux centres de rafraîchissement.

La Ville s'assure aussi que les jeux d'eau, les piscines et les autres plans d'eau sont accessibles pendant des heures prolongées. Si l'ouverture prolongée de ces installations est nécessaire, un protocole spécial adopté par la mission direction stratégique est aussi en place pour fournir un éclairage temporaire aux jeux d'eau et aux piscines nécessaire pour qu'ils demeurent ouverts tard en soirée. La mission eau potable est chargée de réaliser des tests de qualité de l'eau additionnels dans les piscines publiques lorsqu'il fait extrêmement chaud. Une sécurité accrue est aussi assurée dans plusieurs parcs et piscines.

L'organisme Mission communication propose de l'information sur l'emplacement des postes de rafraîchissement par l'intermédiaire de communiqués de presse et des médias sociaux, ainsi que sur le site Web de la Ville. En outre, le réseau de santé municipal de la Ville communique avec les résidences pour personnes âgées qui n'ont pas de système de climatisation actif pour les informer de l'emplacement des postes de rafraîchissement et des options de transport pour s'y rendre.

Lorsque la Ville de Sherbrooke a créé son plan d'urgence, le personnel s'est rendu dans tous les parcs de la Ville et a indiqué s'ils disposaient de fontaines, de toilettes,

de douches, de tables, d'aires couvertes ou à l'ombre, de jeux d'eau, de piscines, de plages et d'espaces climatisés. Dans le cadre de son intervention en cas de chaleur, le groupe de communication de la Ville fait la promotion de l'utilisation des espaces frais au cours des journées extrêmement chaudes.

LE RÉSULTAT

Depuis sa mise en place en 1998, le Plan particulier d'intervention – Chaleur extrême a été déclenché à une seule reprise, en 2010. Lors de l'alerte, un poste de rafraîchissement a été ouvert dans une des bibliothèques de la Ville. De plus, les heures d'ouverture des piscines locales, des plages et des jeux d'eau ont été prolongées pendant trois journées consécutives. Les commissions de transport collectif locales ont aussi aidé à transporter les personnes vulnérables vers les centres de rafraîchissement.

UN MOT DE SHERBROOKE

Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait du Plan particulier d'intervention – Chaleur extrême de la Ville de Sherbrooke, Stéphane Simoneau, directeur du service d'incendie de la Ville de Sherbrooke, a indiqué que la Ville a été en mesure de créer et de mettre en place un plan de qualité élevée en raison de la collaboration adéquate entre l'autorité de santé régionale, le service de sécurité publique de Sherbrooke et la municipalité. « Il est important que ces entités différentes communiquent et collaborent constamment afin d'assurer le déclenchement réussi du plan en cas d'épisode de chaleur accablante », a déclaré M. Simoneau.